

## **TRANSPARENCE SALARIALE**

### MERCREDI 11 MARS

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est un enjeu majeur de justice sociale et d'égalité professionnelle. À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, cette rencontre affirme une réalité connue : l'égalité salariale n'avance pas d'elle-même. D'où l'importance de réfléchir aux leviers permettant de passer de l'affirmation du droit à son application effective.

Adoptée en mai 2023, la directive européenne sur la transparence salariale marque une étape importante en renforçant le principe d'égalité de rémunération. Elle ouvre de nouveaux droits pour les salarié·es et impose de nouvelles obligations aux employeurs, en matière de transparence des rémunérations, d'accès à l'information et d'analyse des écarts salariaux.

Sa transposition en droit français sera obligatoire d'ici le 7 juin 2026 dans les entreprises de plus de 50 salariés, avec des exigences spécifiques pour les entreprises de plus de 250 salarié·es.

En s'imposant au cadre national, cette directive européenne peut constituer une contrainte utile, susceptible d'accélérer les avancées là où le droit existant et les pratiques ont montré leurs limites.

## **TRANSPARENCE SALARIALE : CHANGER LA DONNE, ENFIN !**

Infos pratiques

### **Suivez-nous sur les réseaux !**

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

### **TRANSPARENCE SALARIALE**

Liens utiles

### **TRANSPARENCE SALARIALE : CHANGER LA DONNE, ENFIN !**

[PDF](#)

Share icon

- [Facebook share](#)
-